

n'ayons eu tous les dimanches de Caresme et des Avents et plusieurs autres un de leurs prédicateurs. Aussi au commencement de la maladie ils nous firent offre de nous bailler un père et un frère pour s'exposer à l'administration des sacrements aux malades, à la charge de les loger, de leur faire une chapelle bien faite pour la garde du Saint-Sacrement de l'autel et de les nourrir, qui étoit le plus grand offre qu'ils nous pussent faire.

Maistre Antoine Courbon, Notaire Royal et Lieutenant en la juridicdon de la Faye, fit beaucoup de biens au public tant pour l'ordre nécessaire qui dépendoit de sa charge que pour recevoir les actes testamentaires en beaucoup de lieux périlleux, quoique avec une grande appréhension, avec une intégrité admirable, donner des avis et conseils, et faire une infinité de passe ports ou lettres de santé et quasi tout cela gratis et beaucoup d'aumônes aux pauvres.

Messieurs du Boys firent aussi beaucoup de biens aux pauvres et baillèrent aussi beaucoup de pots (22) pour faire des loges.

Maître Barthélémy Courbon, greffier en la Jurisdiction de la Faye, aida aussi de ses biens aux pauvres et à donner l'ordre nécessaire.

Ceux qui étoient députés pour la santé s'en acquittèrent assez bien, qui étoient les susdits Messieurs le Curé, Lieutenant, Greffier, et maître Jean Rousset.

Maistre Claude Brunon, de la Chomette, Notaire Royal, servit beaucoup au public pour sa charge de notaire, mais surtout de ses aumônes envers les pauvres, lesquels il lou-

---

(22) Pots : ais, planches.